

# VILLERS-FRANQUEUX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 novembre à 20H30.

*Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, Maire de Villers-Franqueux.*

Date de convocation :

10/11/2021

Nombre de :  
conseillers en

- exercice : 10  
- de présents : 10  
- de votants : 10

#### **Etaient présents :**

Messieurs MALTOT Éric – ROSTEIN David - OUDIN Johann - GEANCY Christophe et Mesdames LE DROGO Madeleine - FOURQUIN Corinne - MISSA Agnès – ROSIEZ Christine - BLAIZOT Carine

**Absent excusé :** THIERY Rémy

**Absent :**

Mme FOURQUIN Corinne a été élue secrétaire de séance

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil du 22 septembre 2021
- Rapport d'Activités CU-Grand Reims
- Signature du marché Toiture de l'ancienne salle associative
- Demande Fonds de concours auprès de la CU-Grand Reims : Toiture de l'église
- Columbarium : prix des concessions et règlement
- Questions diverses :

### **I. Approbation du compte rendu du 22 septembre 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **II. Rapport d'Activités CU-Grand Reims /délibération n° 15/2021**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

III. Signature du marché Toiture de l'ancienne salle associative./Délibération n° 16/2021

Le conseil municipal, a décidé de refaire la toiture de l'ancienne salle associative avant le début de la restructuration de la salle prévue en 2022.

Le conseil municipal, après exposé du Maire, à l'unanimité,

De retenir l'entreprise PALA Daniel pour effectuer ces travaux et d'autoriser M. le maire à signer avec l'entreprise PALA Daniel le devis pour un montant de 17 391 HT.

IV. Demande Fonds de concours auprès de la CU-Grand Reims:/ Toiture de l'église / Délibération n° 17/2021

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la toiture de l'église. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 90 438 € HT qui sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de soutien de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le financement sera assuré par des demandes de subventions :

- Au titre de la DETR
  - Auprès du Conseil Départemental
  - au titre du fonds de soutien à l'investissement local
- Et par l'emprunt et autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de rénovation de la toiture de l'église
- d'adopter le plan de financement présenté par le Maire
- de solliciter une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

V. Columbarium : prix des concessions et règlement./ Deliberation n° 18/2021

La pose du columbarium est prévue très prochainement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

**Considérant** que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 6 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants (par exemple) :

- concession de 15 ans renouvelable, pour un montant de 300 € ;
- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 400 € ;
- concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 600 €.

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré , *à l'unanimité*,

**Décide :**

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des cases au columbarium, à compter de la date exécutoire de cette délibération, à savoir :

- concession de 15 ans renouvelable, pour un montant de 300 € ;
- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 400 € ;
- concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 600 €.

D'adopter le règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir.

**Dit :**

que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune.

et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **VI. Questions diverses./**

### **▪ Point sur le PLU**

Monsieur le Maire expose les grands axes abordés lors de la réunion du mardi 09 novembre avec les membres du conseil, les intervenants du Grand Reims et du cabinet conseil DUMAY.

Les différentes lois qui sortent depuis le début de la mise en œuvre du PLU ont un impact sur l'élaboration et le délai de ce dernier. Les dernières lois votées en août 2021 remettent en cause les 2 zones d'extension et surtout celle prévue rue de la Couronne.

*Une réunion PLU est prévue avec le conseil municipal le 30 novembre 2021, au sujet de la rédaction des règlements de zones*

### **▪ Puisard impasse des Loups**

Depuis plusieurs années et notamment suite aux pluies diluviennes du 13 juillet 2021, une partie des habitants de l'impasse des loups subissent d'importantes inondations en sous-sol. près études, il s'est avéré que le puisard existant n'était plus en état de bien fonctionner. Des demandes de devis ont été faites auprès d'entreprises et 3 ont répondu. Le devis le moins cher a été retenu pour un montant de 5 068 €.

Nous avons demandé une subvention à la DETR sur la base d'un premier devis de 7 000 € et nous avons obtenu 50% du montant soit environ 3500€. La subvention étant déjà attribuée, elle ne pourra pas être diminuée même si le devis retenu est moins cher.

### **▪ Subvention pour la restructuration de l'ancienne salle associative**

La demande de subvention auprès de la région pour la réaffectation de l'ancienne salle associative a été refusée.

### **▪ Crucifix**

Le crucifix reprend sa place, la pose est prévue jeudi 25 novembre 2021.

- **Installation des sapins**

L'installation des sapins sur la place du village est prévue samedi 27 novembre à 8h30.

- **CCAS - Repas des aînés**

Compliquer d'organiser un repas avec nos aînés au vu des restrictions sanitaires et il est difficile de prévoir l'évolution des 2 prochains mois. La décision a été prise de renouveler cette année encore la distribution de colis à tous nos aînés sans réunion festive.

- **Don du sang**

Une collecte de sang aura lieu dans notre commune le mardi 28 décembre 2021. On peut dès à présent réserver un rendez-vous en suivant le lien sur notre site internet.

- **Location de la salle associative**

La location de la nouvelle salle associative a pu reprendre et déjà plusieurs demandes...

- **Travaux rue Adam**

Les travaux rue Adam sont prévus en début d'année 2022. Une première intervention pour changer les canalisations d'eau potable, suivi par l'intervention du SIEM (éclairage public), PTT et autres réseaux enterrés. Une fois tous les réseaux remis aux normes une nouvelle voirie verra le jour...

### **Tour de Table :**

M. OUDIN Johann demande s'il serait possible de déplacer la jardinière située sur le trottoir au niveau du 12 Grande rue. Un poteau EDF étant également implanté assez près, il est dangereux de traverser et cela 2 fois à très peu d'intervalle surtout depuis le marquage au sol des places de stationnement de l'autre côté de la rue et qui oblige les véhicules qui circulent à serrer leur droite.

M. GEANCY nous fait part de la réunion de la commission fleurissement et de la réflexion sur le choix des matériaux et la forme de la nouvelle structure dans le massif fleuri à l'angle de la rue de Pouillon et de la Grande rue qui avait été très abîmée suite à la tempête de 13 juillet 2021.

Mme FOURQUIN informe qu'il n'y aura pas de spectacle de Noël en partenariat avec Pouillon cette année encore, la situation sanitaire ne s'y prête pas. Une distribution de chocolat par le père Noël est prévue, un mini spectacle pour les plus petits est en cours d'élaboration...

Mme ROSIEZ demande pourquoi avoir choisi City Pocket et non Panneau Pocket.

Réponse : Ce sont deux technologies identiques de fournisseur différent, c'est l'utilisation qu'en fait chaque commune qui les différencie.

M. ROSTEIN fait part de l'envoi d'une demande de subvention pour financer le voyage en Vendée de 10 enfants du village scolarisés à Hermonville en CM1 et CM2. Il est demandé une somme de 50 € par enfant soit 500 € de subvention.

**L'ordre du jour étant épuisé**, la séance est levée à 22h30.